

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize,
Le 14 décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

16/ TARIFS 2017 – PORT D'ECHOUAGE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Conformément à la délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs annuels après vote des tarifs par le Conseil Portuaire.

Le Conseil Portuaire réuni le 18 novembre 2016 a adopté les tarifs proposés par le délégataire. Les tarifs 2017 ne connaissent aucun changement par rapport à ceux de 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2017 votés par le Conseil Portuaire comme suit :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Port d'échouage de Pornichet**REDEVANCES DE STATIONNEMENT**

Cat.	Longueur hors tout (m) (y compris appareils fixes)	Largeur (m)	REDEVANCE EN EUROS TTC (*)							
			ANNEE COMPLETE DU 01/01 au 31/12 (tarif préférentiel)	HAUTE SAISON du 01/07 au 31/08		INTERSAISON du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09		BASSE SAISON du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12		
				Mois	Jour	Mois	Jour	Trimestre	Jour	
A	< 5 m	2.00	478	190	7	135	6	71	4	
B	5,0 à 5,49 m	2.30	568	215	8	155	7	81	4	
C	5,5 à 5,99 m		658	270	10	180	8	101	5	
D	6,0 à 6,49 m	2.60	750	325	12	200	9	121	6	
E	6,5 à 6,99 m		847	350	13	225	10	132	7	
F	7,0 à 7,49 m	2.80	946	355	13	245	11	137	7	
G	7,5 à 7,99 m		1042	380	14	270	12	142	7	
H	8,00 à 8,49 m	3.10	1145	430	16	290	13	162	8	
I	8,5 à 8,99 m		1248	455	16	315	14	168	8	
J	9,0 à 9,49 m	3.40	1354	485	17	360	15	172	9	
K	9,5 à 9,99 m		1464	500	17	400	15	182	9	
L	> 10 m	3.70	+150€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+30€/50cm	+1€/50cm	+15€/50cm	+1€/50cm	

* Multicoques : tarifs multipliés par 1,5

Utilisation de la cale de mise à l'eau	
AR (journée)	7
Semaine	30
Mois	55
Année	140
Carte Support	20

Autres prestations	
Remorquage intérieur du Port	15
Remorquage extérieur du Port	30

Taux de TVA appliqué :	20% au 01/01/2017
------------------------	-------------------

DELIBERATION :

⇒Vu la convention de délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013,
⇒Vu l'adoption des tarifs 2017 par le Conseil Portuaire en date du 18 novembre 2016,
⇒Vu l'avis de la Commission des finances en date du 7 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2017 du port d'échouage tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR